

**PROCES-VERBAL N° 9
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 16 DECEMBRE 2013 A 20 H 00**

Monsieur André Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h00 et donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Est excusé : Philippe Martin

Sont absents : Pascal Favre, Stéphane Favre, Marie-Pierre Reales et Cyril Schmied

30 conseillers sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant sur la convocation nécessite une modification suite à l'envoi de Mme Françoise Favre, d'un postulat relatif à l'engagement d'un employé communal. Il se présente comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 8 du 28 octobre 2013
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Budget 2014 – préavis municipal n° 05/2013
 - a) rapport de la commission des finances
 - b) discussion
 - c) décision
7. Postulat de Mme Françoise Favre relatif à l'engagement d'un employé communal
8. Présentation par le Syndic d'un document relatif à la péréquation
9. Propositions individuelles
10. Divers

Il est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal n° 8 du 28 octobre 2013

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Aucune remarque ni modification n'étant formulées, il est accepté par un levé de mains.

4. Communications du bureau

Néant.

5. Communications municipales

Néant.

6. Budget 2014 – préavis municipal no 05/2013

a) rapport de la commission des finances

Il est lu par Mme Céline Epars. Le budget 2014 se solde par un excédent de charges de Fr. 56'977.—. Il ne prévoit aucun investissement. La trésorerie courante de la commune reste à un niveau élevé. Un budget complémentaire sera demandé pour la réfection de la place de jeux du collège. Seul l'entretien courant des routes est prévu. La commission relève l'augmentation significative des charges relatives à l'instruction publique suite à la modification du mode de calcul fixé à Fr. 500.— par habitant et non plus par un forfait à l'élève. La commission propose d'accepter le budget 2014 tel que présenté.

b) discussion

Le Président récapitule les montants de chaque rubrique.

Totaux : charges Fr. 2'496'707.— revenus 2'439'730.—

Excédent de charges de Fr. 56'977.—

Le budget 2014 ne suscite aucune remarque ou question des Conseillers présents.

M. Dafflon précise que ce budget est un des plus tristes qu'il a présentés. Il relève la justesse de ses prévisions lors de l'adhésion à l'ASIRE. Un coût supérieur de Fr. 120'000.— est sollicité pour la même prestation et les investissements ne sont pas inclus. Cet argent aurait permis plus de liberté pour les dépenses de la cour d'école ou autre. La Municipalité tient à conserver le contrôle sur les finances et les dépenses de la commune. Il relativise toutefois la perte annoncée qui se trouve être un « déficit papier », dû aux amortissements.

c) décision

- Vu le préavis municipal n° 05-2013 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal accepte à l'unanimité :

- Le budget 2014 tel que présenté, prévoyant un déficit de Fr. 56'977.—.

7. Postulat de Mme Françoise Favre relatif à l'engagement d'un employé communal

Le Président donne lecture du postulat et demande à Mme Favre de s'exprimer.

Mme Favre estime que le système actuel ne permet pas de contrôler les heures de travail effectuées pour la commune qui est la seule à ne pas avoir du personnel fixe. Elle souhaite qu'un cahier des charges soit établi et que les habitants ne soient plus sollicités pour effectuer ces tâches. Au vu de l'augmentation de la population, une discussion au sein du Conseil lui paraît judicieuse.

M. Dafflon informe que l'engagement du personnel est de compétence municipale. Le besoin est présent néanmoins le coût financier qu'il engendrerait pourrait être doublé. Le remplacement lors des vacances ou en cas de maladie est une des raisons de cette augmentation. L'achat de machines pour le déneigement ou le nettoyage des routes, par exemple, ainsi que remiser ces engins, accentuerait la charge financière. Il tient à la méthode actuelle qui est de miser les travaux : elle est certainement la plus rentable pour la commune. Cependant, si le Conseil le souhaite, il est prêt à présenter une étude des coûts et des besoins.

Le Président procède au vote.

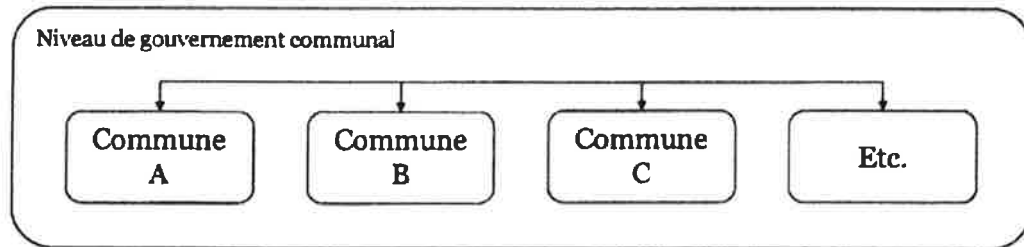
Bien que la majorité des Conseillers ne souhaitent pas recevoir plus de renseignements, M. Dafflon décide d'établir un dossier avec des chiffres plus précis pour la prochaine séance.

8. Présentation par le Syndic d'un document relatif à la péréquation

A l'aide du beamer, M. Dafflon présente quelques notions clés.

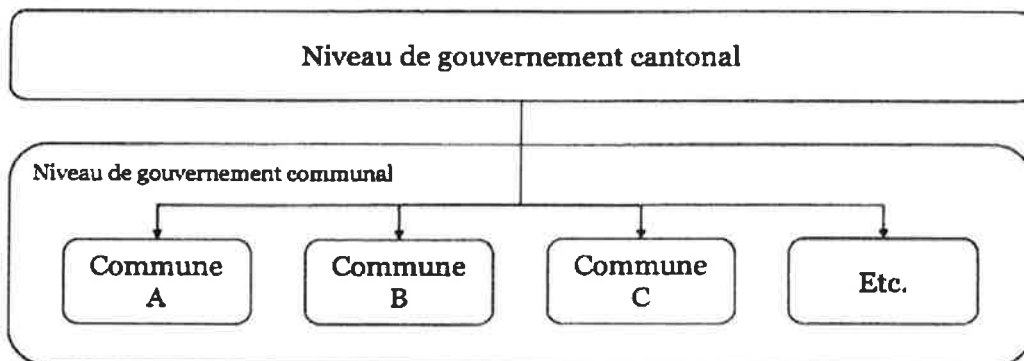
Péréquation horizontale :

Redistribution des ressources financières entre les entités publiques de même niveau de gouvernement.



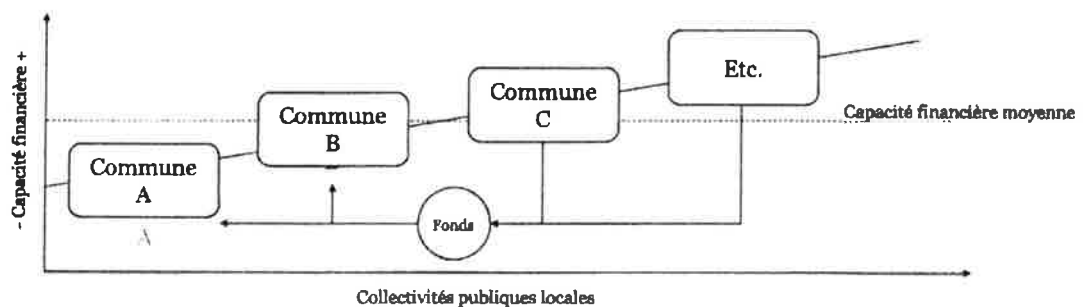
Péréquation verticale :

Redistribution de ressources financières entre des entités publiques de niveaux de gouvernement différents.



Péréquation des ressources :

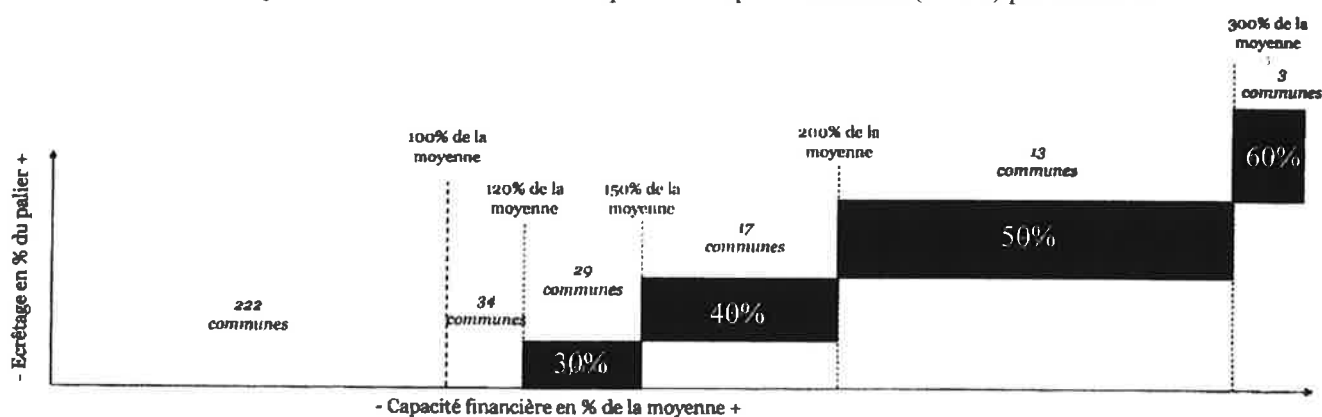
Redistribution des ressources financières entre les collectivités publiques dont le but est d'équilibrer leur capacité financière.



Ecrêtage des communes :

Financement d'une part de la facture sociale à l'aide de l'écrtage des communes à forte capacité financière :

- Prélèvements **progressifs** sur les communes à **forte** capacité financière ;
- La capacité financière = valeur du point d'impôt communal (VPIC) par habitant.



Remarques :

- Seul le Canton de Vaud a une péréquation horizontale et verticale, la Confédération et les autres Cantons suisse utilisent uniquement le système de la péréquation verticale.
- La Loi péréquative se vote par décret. Le Conseil d'Etat décide de mettre sur pied un système péréquatif et les communes doivent se prendre en charge et négocier entre elles pour trouver un accord.
- Le Comité de l'UCV a pris le dossier en main.

9. Propositions individuelles

Néant

10. Divers

Le Président se souvient de la journée consacrée à la visite du patrimoine communal qui a eu lieu le 20 avril 2013. Il remercie les Conseillers pour leur assiduité, les membres qui ont siégé dans les commissions, les personnes du bureau et la secrétaire. Il adresse à l'Exécutif ainsi qu'au personnel administratif, des remerciements pour la bonne coopération entretenue durant cette année. Il formule ses meilleurs vœux à l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h05.

Le Président

A. Favre



La Secrétaire

Y. Morier